

Compte Rendu de la réunion Mairie-Plaisanciers du 9 décembre 2021

La réunion a pour objet le point sur l'AOT et les travaux prévus, elle se tient à la demande de l'UNPMC et suit la réunion du 5 septembre qui a initié ces rencontres.

Présents: Marc De Caneva, Marion Feraud, Gilles Panzani pour la mairie de Cassis (Madame le maire s'est excusée), Christian Knoerr, François Mellon, Alain Mercier pour les clubs et l'Union nautique (Marc Mamelli, excusé, est représenté par Alain Mercier).

Marc De Caneva annonce les progrès du processus de rédaction et signature du règlement de police de l'AOT, qui suit l'arrêté préfectoral du 16 août 2021 autorisant les travaux de réhabilitation de la ZMEL et définissant les conditions de leur réalisation.

Il annonce que l'entreprise TPSTADA a été retenue comme responsable des travaux à venir pour la somme de 2 855 505 €. Cet investissement sera en partie couvert par l'emprunt et poursuit la rénovation de la zone de la carrière Solvay engagée avec la rénovation du « château ».

Les travaux seront réalisés par cette entreprise et ses sous-traitants spécialisés (pour les plongeurs et les travaux sous-marins ce sera l'ECPM), selon le calendrier suivant :

01/01 au 31/03/2022 : Avant-calanque. Nettoyage et déséquipement complet (jusque sous la grande trémie) puis équipement par 30 dispositifs d'amarrage avant-arrière de passagers dans la zone ZMEL (la ZMEL n'empiètera plus sur le cœur de parc)

01/10 au 31/12/2022 : Devant la « base nautique » et le château (accueil passagers et station de relevage des eaux usées, noires et grises). Démontage des installations anciennes et nettoyage des fonds puis mise en place des pontons flottants (2 m).

01/01 au 31/3/2023 : Rive sud (gauche), de l'entrée jusqu'au local CNPM. Démontage de l'ancien, nettoyage des fonds. Installation des premiers pontons fixes (1 m).

01/10 au 31/12/2023 : Rive sud (gauche). Fin des pontons fixes (1 m).

01/01 au 31/03/2024 : Rive nord (droite), de l'entrée jusqu'au local YCCC. Pontons fixes, (1 m).

01/10 au 31/12/2024 : Rive nord (droite), du YCCC vers le fond. Pontons fixes (1 m).

01/01 au 31/03/2025 : Rive nord (droite), fond de calanque. Mise en place des pontons flottants (1 m).

nb : le maître d'œuvre n'est pas encore choisi.

La gestion de l'AOT sec n'est pas encore attribuée, mais l'accord DDTM et Préfecture est complet sur le maintien des installations actuelles des clubs. Sur l'instant, il est apparu aux présidents que ce maintien comprenait les Club House mais aussi les installations des plateformes (cela n'a pas été explicitement dit, en particulier pour la plate-forme FASSRAKA partagée avec la capitainerie) et les lieux d'activité des clubs pour l'école de voile et pour la plongée (cela a été explicitement dit).

Les travaux vont grandement perturber le calme ordinaire de la calanque durant quatre ans, et demander au moins le déplacement temporaire puis le remplacement définitif de chaque bateau, ainsi que l'évaluation et la résolution au cas par cas des problèmes rencontrés.

C'est pourquoi la mairie et les clubs sont d'accord pour des rencontres régulières trimestrielles durant toute cette période, afin de traiter par avance des questions qui vont se poser.

C'est pourquoi la capitainerie propose par ailleurs, avec l'accord des clubs, le retour aux réunions mensuelles « techniques » des responsables, le premier mardi de chaque mois en début d'après-midi, pour traiter précisément des questions d'entretien, d'amarrage, de déplacement des bateaux et d'attribution des emplacements sur les installations rénovées.

Marc De Caneva annonce en outre que l'Etat a changé la valeur de la redevance qu'il perçoit ordinairement et qui était de 75 000 € : Il y aura à partir de 2022 une partie fixe de 20 000 € et une taxe variable de 5% sur les redevances de stationnement et de 10% sur les redevances de passage. La partie fixe augmentera ensuite progressivement jusqu'à 40 000 € en 2025. La

municipalité va lisser l'augmentation, en la limitant à 6% en 2022, sachant qu'une régie municipale ne peut être déficitaire ce qui contraint l'effort possible.

L'accord sur ces points étant acquis, plusieurs questions sont posées et traitées :

- **L'entretien des installations anciennes** durant la transition : la capitainerie s'engage à assurer la sécurité des installations et à réaliser dans ce but, chaque semaine, une visite à pied de l'ensemble des pontons donnant lieu à un compte rendu et une fiche de travaux à réaliser dans la semaine.

- **Les usages du plan d'eau** : la position de la DDTM vient aujourd'hui appuyer celle du PNC, visant à *limiter les accès touristiques*. Ainsi il y a aujourd'hui 7 associations qui conduisent des groupes de kayakistes dans les calanques, au départ de Port-Miou. Plus aucune société ou association n'aura, en 2022, le droit de mettre à l'eau en fond de calanque, qui sera ainsi libéré de toute activité humaine rive gauche dès mars 2023, et sera réservé au mouillage rive droite dès 2025. *En revanche, les activités nautiques des titulaires d'une AOT dans la ZMEL seront libres* (baignade à l'arrière du bateau, usage d'une planche de paddle ou d'une annexe, navigation pour quitter ou pour rejoindre un emplacement de mouillage) car elles ne créeront pas de conflits d'usage. Les clubs remarquent que l'effort commun sur le respect des lieux est reconnu et nous ouvre ainsi certains usages de la mer qui sont limités ou même interdits aux pratiquants touristiques.

- **La limitation des bornes d'eau et électricité** : elle est incontournable à ce jour et son évolution ne peut être envisagée sans être déclarée comme une évolution de la délégation d'AOT, après évaluation de la situation. La question a en effet été posée par l'Union à l'enquête publique, et tranchée en raison de la loi sur l'eau, nous rappelle la Mairie. Nous devons donc apprendre à nous déplacer pour utiliser les bornes d'eau disponibles comme pour le relevage des eaux usées, demander et vérifier que les emplacements permettant ces manœuvres soient bien réservés à celles-ci.

- **L'installation de toilettes rive gauche** : la question n'a pas été traitée au prétexte que nous sommes dans une ZMEL. La discussion conduit à dire que le problème n'est prégnant que lors des réunions festives et doit donc être réglé par un dispositif ponctuel, à étudier (toilettes sèches ?)

- **La mise en place de listes d'attente** : pas d'intérêt affirmé avant que le nombre des bateaux ne se soit rapproché des 280 attendus (c'est écrit précisément dans la convention d'exploitation), et la diminution n'est pas rapide parce que l'annonce d'une possibilité d'ouvrir une liste d'attente a conduit bien des propriétaires âgés à trouver un copropriétaire plus fringant et actif, qui utilise de fait le bateau en attendant... il faut laisser l'effectif des titulaires d'une AOT diminuer, c'est l'intérêt collectif des titulaires nous fait comprendre l'autorité, mais les propriétaires d'un bateau peuvent bien faire ce qu'elles et ils veulent, si la loi et le marché leur permettent, pensent de fait les sociétaires; les présidents défendent cependant les actuels copropriétaires lorsqu'ils sont actifs. Une commission d'attribution des mouillages fera les choix nécessaires, le moment venu.

- **Le départ des « bateaux ventouses »** et de ceux qui ne paient pas en temps et heure leur redevance ou ne sont pas encore aux normes : ce sera une tâche prioritaire de la capitainerie cette année.

- **Les problèmes de parking** sont doubles, coté Presqu'île, le concessionnaire du parking ne souhaite plus laisser de la place aux usagers de la calanque, au fond, le cadenas du portail est systématiquement vandalisé (chaque nuit semble-t-il). Marion Feraud annonce l'étude de la mise en place d'une borne à l'entrée de l'avenue des Calanques qui s'effacerait avec un « bip ». Cela arrêterait au moins voitures, camping-cars, et kayakistes, mais laisserait passer les motos. Pour la Presqu'île, la municipalité n'a pas encore pris position sur la demande d'une carte de résident à faire aux usagers d'un bateau afin qu'ils bénéficient du tarif préférentiel.

- **L'aménagement des accès** n'a été abordé que dans le cas de la rive gauche (Presqu'île) et n'a pas été précisément résolu : des propositions de signalisation ont été faites.

CR rédigé par Alain MERCIER pour l'Union Nautique de Port-Miou et des Calanques, l'exactitude des informations étant vérifiée par la municipalité, la mairie et la capitainerie.